



Conseil économique et social

Distr. : Générale
20 février 2012

Français
Original : Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-huitième session

Bangkok, 17-23 mai 2012

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission,
y compris les activités des institutions régionales de la CESAP**

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document résume les progrès accomplis dans l'application des résolutions de la Commission au sujet desquelles le secrétariat est tenu de faire rapport à la Commission à sa soixante-huitième session.

La Commission voudra peut-être examiner les progrès accomplis, présenter ses observations et donner des directives au secrétariat pour l'application effective des résolutions.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Politiques macro-économiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif	4
Résolution 66/1: Déclaration d'Incheon.....	4
Résolution 66/13: Renforcement de la coopération régionale en Asie du Nord et Asie centrale	7
II. Transport.....	12
Résolution 63/9: Application de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique et du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011).....	12
Résolution 66/6: Améliorer la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique	15
III. Environnement et développement	17
Résolution 63/6: Mise en œuvre de la coopération énergétique renforcer la sécurité énergétique en vue du développement durable et élargir l'accès aux services énergétiques dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.....	17
IV. Technologies de l'information et de la communication.....	19
Résolution 66/14: Maintien du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement.....	19
V. Développement social.....	22
Résolution 58/4: Promotion d'une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de la région de l'Asie et du Pacifique au XXI ^e	22
Résolution 63/7 : Migrations internationales et développement dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	24
Résolution 64/9: Examen à mi-parcours de l'application du Plan d'action sur la population et la pauvreté, adopté à la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique.....	27
Résolution 66/10: Appel régional à l'action pour réaliser l'accès universel à la prévention du VIH, au traitement, aux soins, et au soutien en Asie et dans le Pacifique.....	29
VI. Activités sous-régionales de développement.....	31
Résolution 66/2: Examen quinquennal de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.....	31
Résolution 66/7: Programme en faveur des villes du Pacifique	33

VII. Questions relatives à la gestion.....	35
Résolution 67/14: Coopération entre la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et les autres organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales qui desservent l'Asie et le Pacifique.....	35
Résolution 67/15: Examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission	36

I. Politique macro-économique, réduction de la pauvreté et le développement inclusif

Résolution 66/1 :

Déclaration d'Incheon

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

1. Au paragraphe 21 de la résolution 66/1, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) De continuer à aider les pays de la région, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique dans leurs efforts pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, conformément à leurs priorités nationales de développement;

b) De faciliter le renforcement des partenariats régionaux ayant trait aux Objectifs du Millénaire pour le développement ;

c) De contribuer au succès de la Réunion ministérielle spéciale d'examen des Objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique à l'approche de 2015;

d) De faire rapport sur les résultats de la Réunion ministérielle spéciale à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session sur l'accélération des progrès vers la réalisation de tous les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015;

e) De coordonner avec les organismes de financement multilatéraux afin d'augmenter les flux de ressources financières et technologiques pour le développement et la diffusion des technologies propres dans les pays en développement;

f) De faciliter l'échange d'informations parmi les membres et membres associés au sujet des stratégies nationales et des meilleures pratiques à l'appui de la croissance verte et, selon la demande, d'aider encore à établir des stratégies nationales à cet égard et de rendre compte des résultats à la Commission à sa soixante-huitième session.

2. Progrès accomplis

2. En exécution du paragraphe 21 a), la CESAP a continué à contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans la région, s'agissant notamment des pays ayant des besoins particuliers. Une attention spéciale a été accordée aux problèmes de l'égalité entre les sexes et à l'intégration des OMD dans les stratégies nationales de développement, et ce notamment grâce à une série d'ateliers organisés au Cambodge et en République de Corée sur les moyens d'accélérer les progrès dans les pays les moins avancés.

3. Pour aider les États membres dont les systèmes statistiques présentent des carences, notamment les pays ayant des besoins particuliers, les activités en

faveur de la réalisation des OMD portent sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, ainsi que sur les statistiques concernant la parité hommes-femmes, le handicap, le secteur informel, l'économie, l'agriculture et le monde rural, et les statistiques sociales. L'appui apporté aux bureaux nationaux de statistique comprend l'élaboration de tableaux de recensement appropriés, l'application des techniques d'estimation aréolaire et la création d'échantillons maîtres, et le renforcement des capacités statistiques nationales pour un développement inclusif et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le *Statistical Yearbook for Asia and the Pacific 2011* a été conçu pour faciliter la prise de décisions informée et pour présenter des faits en vue de l'élaboration et du suivi de politiques nationales permettant d'agir là où il le faut, notamment en rapport avec les OMD. En outre, les services consultatifs régionaux ont donné lieu à divers types d'assistance technique et de formation pour le renforcement des capacités institutionnelles et la gestion des statistiques dans différents domaines, y compris les indicateurs des OMD.

4. L'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) a poursuivi ses activités systématiques de renforcement des capacités statistiques en accueillant en 2010-2011 plus de 400 participants de pays ayant des besoins particuliers, qui ont été formés à la production et à la diffusion de statistiques officielles, notamment les statistiques des OMD.

5. Pour faire mieux connaître et comprendre les problèmes traités par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), notamment dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans rural, une série d'activités de formation et d'assistance technique a été lancée en 2011; elle a comporté notamment des séminaires/ateliers régionaux OMC/CESAP organisés à Bangkok et portant en particulier sur l'OMC et les accords commerciaux régionaux et sur la recherche en matière de propriété intellectuelle.

6. Le réseau régional de recherche et de formation commerciales ARTNet a concentré ses activités sur trois piliers, parmi lesquels la constitution de capacités de recherche, en particulier dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. En 2011, ses activités ont comporté l'octroi de bourses de recherche à du personnel des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral et l'organisation de séminaires, colloques et ateliers internationaux de formation et de renforcement des capacités portant sur les politiques commerciales, l'investissement et la recherche commerciale, en collaboration avec des groupes de réflexion et des organisations internationales telles que l'OMC et l'Institut de la Banque asiatique de développement.

7. En exécution du paragraphe 21 b), la CESAP a continué à exécuter des activités dans le cadre d'un partenariat régional sur les Objectifs du Millénaire pour le développement avec la Banque asiatique de développement (BASD) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le rapport 2011-2012 sur les OMD en Asie et dans le Pacifique établi conjointement par ce partenariat a aidé à faire le point des progrès réalisés par la région et à agir dans les domaines où elle avait pris du retard.

8. En réponse à la demande, la CESAP a développé la Base de données sur les accords relatifs au commerce et à l'investissement en Asie et dans le Pacifique (APTIAD); cette base de données en ligne, qui porte sur 176 accords, comptait, en décembre 2011, 19 indicateurs commerciaux. La CESAP a continué

de faire fonction de secrétariat de l'Accord commercial Asie-Pacifique (ACAP) et a apporté une assistance technique aux pays les moins avancés pour la négociation de concessions spéciales avec leurs partenaires commerciaux dans le cadre de l'Accord. Elle a également apporté une assistance technique pour faciliter l'accèsion de la Mongolie à l'ACAP et un appui à d'autres pays membres envisageant d'y adhérer.

9. En exécution du paragraphe 21 c), la CESAP a aidé le Gouvernement indonésien à organiser la Réunion ministérielle spéciale d'examen des Objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a également organisé à cette occasion une manifestation parallèle pour présenter aux ministres les principaux messages contenus dans le Rapport de 2010-2011 sur les OMD en Asie et dans le Pacifique et ainsi obtenir l'opinion des États membres.

10. En exécution du paragraphe 21 d), le document final de la Réunion ministérielle spéciale organisée en Indonésie a été transmis à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session.

11. En exécution du paragraphe 21 e), la CESAP met en œuvre deux projets destinés à améliorer l'accès à l'énergie pour les pauvres des régions rurales de l'Asie et du Pacifique. Ces projets sont financés par le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Compte de l'ONU pour le développement. En septembre 2011, un atelier introductif a été organisé dans le cadre du projet du FIDA à l'intention de participants de diverses organisations internationales et pays cibles. Des missions consultatives initiales ont débuté dans les pays cibles et une page web commune a été établie pour diffuser l'information. La publication *Green Growth, Resources and Resilience*, établie conjointement par la CESAP, la BAsD et le Programme des Nations Unies pour l'environnement a été lancée en février 2011.

12. En exécution du paragraphe 21 f), des activités ont été entreprises en 2011 en vue d'élaborer des stratégies nationales pour l'application d'un mode de développement à faible intensité de carbone et fondé sur la croissance verte; elles ont compris notamment a) l'élaboration d'un cadre d'options stratégiques et la présentation d'un projet de feuille de route à un forum de concertation organisé en République de Corée; b) l'élaboration, en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), de directives pour une infrastructure écoefficiente et socialement inclusive qui ont été présentées au troisième Forum des maires de l'Asie et du Pacifique.

13. Pour favoriser les échanges d'information et de données d'expérience sur les stratégies et mécanismes institutionnels permettant d'appuyer la croissance verte, la CESAP a continué à faciliter les consultations, en particulier lors du Forum de consultation organisé en juillet 2011 en République de Corée. Ce dernier a été complété par le Programme de formation de dirigeants pour la croissance verte de l'Initiative de Séoul (septembre 2011), qui visait à améliorer la capacité des pays membres, au niveau opérationnel, de parvenir à la croissance verte.

14. Des activités pilotes organisées dans différents pays et des séminaires de formation d'instructeurs pour le renforcement des capacités en matière de croissance verte, qui à ce stade se sont adressés à plus de 400 décideurs et praticiens, ont contribué à la mise en œuvre d'initiatives et stratégies de

croissance verte dans un certain nombre de pays de la région. En réponse à une demande croissante et pour toucher un public plus large, un centre de formation en ligne sur la croissance verte a été mis en place.

15. La CESAP a également continué à faire fonction de secrétariat par intérim du Mécanisme intergouvernemental de coopération énergétique en Asie du Nord-Est, sous les auspices duquel des activités périodiques de coopération sous-régionale ont été organisées. Elle a également participé à d'autres activités de coopération énergétique dans la sous-région de l'Asie du Nord-Est, notamment à un groupe d'experts sur la coopération sous-régionale.

B. Résolution 66/13 :

Renforcement de la coopération régionale en Asie du Nord et Asie centrale

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

16. Aux paragraphes 3 et 4 de sa résolution 66/13, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) De mettre en œuvre le Programme d'action d'Almaty : répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit ;

b) D'aider les pays sans littoral et les pays de transit à promouvoir des arrangements réciproques pour le transport de transit ;

c) De renforcer et d'appuyer la mise en œuvre du Programme spécial pour les économies d'Asie centrale;

d) De contribuer à mobiliser les ressources nécessaires pour fournir une assistance technique, à la demande des Etats membres, en particulier dans les secteurs clés tels que les transports et la facilitation des échanges commerciaux, la gestion des ressources en eau et en énergie, la protection de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques;

e) De prendre les mesures nécessaires pour accroître la pertinence et l'efficacité du rôle et des activités de la Commission en Asie centrale;

f) De renforcer le rôle et les capacités du Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale en tant que mécanisme important pour la coopération sous-régionale et la coordination des projets internationaux;

g) De veiller à ce que les activités dans les domaines prioritaires définis par la réunion intergouvernementale ad hoc sur les nouveaux bureaux sous-régionaux pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest soient entièrement financées par le budget-programme du secrétariat proposé pour l'exercice biennal 2012-2013 et que des ressources suffisantes soient fournies à cet effet;

h) De faire rapport à la Commission, à sa soixante-huitième session, sur l'application de la présente résolution.

2. Progrès accomplis

17. En exécution du paragraphe 3 a), la CESAP a organisé à Bangkok, le 25 janvier 2011, une réunion d'experts chargée d'examiner les progrès accomplis par les pays en développement sans littoral de l'Asie et du Pacifique dans l'application du Programme d'action d'Almaty et de définir les principaux problèmes et défis dans les documents destinés à la Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et les écarts de développement dont souffrent les pays en développement sans littoral, prévue pour avril 2011. Des experts du Bhoutan, du Cambodge, de la Mongolie, du Népal et de la République démocratique populaire lao ont participé à cette réunion.

18. Organisée par la CESAP et le Gouvernement mongol, la Concertation de haut niveau précitée s'est tenue à Oulan-Bator en avril 2011 avec la participation de représentants des pays suivants: Afghanistan, Arménie, Azerbaïdjan, Bhoutan, Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie, Népal, République démocratique populaire lao et Tadjikistan. Quatre grands thèmes y ont été abordés: a) promouvoir la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment la réduction de la pauvreté et de la faim dans les pays en développement sans littoral; b) promouvoir la connectivité et créer une infrastructure de base pour le transport en transit dans les pays en développement sans littoral; c) accroître la part des pays en développement sans littoral dans les flux commerciaux mondiaux au moyen de la facilitation des échanges; d) renforcer la coopération pour le développement en appui au développement inclusif et durable des pays en développement sans littoral. Le principal résultat de la réunion a été l'adoption de la Déclaration d'Oulan-Bator, qui a été soumise à la Commission à sa soixante-septième session (voir résolution 67/1 de la Commission).

19. La CESAP a organisé une série d'activités tendant à renforcer les capacités et à promouvoir la coopération régionale pour la facilitation du commerce et le commerce sans papier en 2010-2011, principalement sous les auspices du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique (UNNExT). En 2011, les activités ont compris le Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce, tenu à Séoul, et trois ateliers régionaux de renforcement des capacités organisés par le Réseau d'experts et portant sur l'analyse des procédures commerciales aux fins de la facilitation du commerce, l'harmonisation des données et la prise en compte des problèmes juridiques du guichet unique et du commerce sans papier. Un projet sous régional de coopération en matière de commerce et de transit portant sur les couloirs commerciaux de la Mongolie a été exécuté pour déterminer les goulets d'étranglement le long des principaux couloirs utilisés pour le commerce et le transit en Mongolie et pour mettre au point des plans d'action devant permettre de les surmonter. Un atelier des parties prenantes de haut niveau a eu lieu le 7 octobre 2011, auquel ont participé des fonctionnaires responsables des questions du commerce et de transit de la Chine, de la Fédération de Russie et de la Mongolie, ainsi que des experts de la sous-région. Les participants ont recommandé l'ouverture d'une Concertation sous-régionale public-privé sur les couloirs commerciaux de la Mongolie et le renforcement de la capacité de la General Agency for Specialized Inspection de Mongolie. La Mongolie progresse également sur la voie de la mise en place d'un guichet unique national, suite à une série d'activités d'assistance technique et de renforcement des capacités qui ont bénéficié de l'aide de la CESAP au cours des deux années écoulées,

notamment pour l'élaboration du Plan-cadre de guichet unique, approuvé par le gouvernement mongol en 2011.

20. En exécution du paragraphe 3 b), le secrétariat a continué d'apporter son appui aux pays sans littoral et de transit pour faciliter les transports. En Asie du Nord et Asie centrale, la CESAP a apporté une assistance technique et financière pour la formulation de l'Accord entre les gouvernements des États membres de l'Organisation de coopération de Shanghai sur la facilitation du transport routier international. En 2010, le secrétariat a présenté les conclusions d'une étude approfondie sur les problèmes de facilitation du transport routier dans les pays de l'Organisation de coopération de Shanghai et, ultérieurement, des projets d'annexes à l'accord. Par la suite, ont été organisées trois réunions de négociation et une réunion de consultation au cours de la période 2010-2011, à l'issue desquelles les experts des États membres de l'Organisation de coopération de Shanghai sont parvenus à un consensus sur la plupart des questions figurant dans les projets d'annexes. Leurs efforts devraient se poursuivre jusqu'à la conclusion de l'accord-lui-même.

21. En exécution du paragraphe 3 c), le Forum économique de 2010 du Programme spécial pour les économies d'Asie centrale (SPECA) s'est tenu à Genève en octobre 2010 sur le thème «le renforcement de la coopération régionale en Asie centrale: contribution à la stabilité à long terme et au développement durable de l'Afghanistan». Le Forum a réuni des décideurs de haut niveau et autres parties prenantes et a contribué à faire mieux connaître divers aspects de la coopération économique régionale en Asie centrale ainsi que les moyens d'obtenir une participation plus étroite de l'Afghanistan à ce type de coopération.

22. La cinquième session du Conseil d'administration du SPECA s'est tenue à Genève le 19 octobre 2010. À cette occasion, le Conseil d'administration a approuvé les rapports d'activité des six groupes de travail du Projet SPECA et adopté les décisions y figurant. La sixième session du Groupe de travail du SPECA sur le commerce s'est tenue au Turkménistan le 10 novembre 2011, en même temps que la première session du Conseil du SPECA chargé de la mise en œuvre et du suivi de l'aide au commerce, et parallèlement au Forum économique du SPECA. Ce groupe de travail a adopté une note de synthèse sur le développement du secteur privé dans les pays du SPECA et a examiné d'autres projets prévus ou en cours sur le commerce et l'investissement dans la sous-région.

23. La CESAP et la Commission économique pour l'Europe (CEE) organisent les sessions annuelles du groupe de travail du Projet sur le développement fondé sur le savoir, qui porte sur le recours aux technologies de l'information, de la communication et de l'espace pour le développement et pour la gestion des risques de catastrophe en vue de constituer une société résiliente et bien informée en Asie centrale et en Asie du Nord-Est. Les troisième et quatrième sessions du groupe de travail ont eu lieu respectivement le 30 septembre 2010 au Kazakhstan et le 25 novembre 2011 en Azerbaïdjan. Elles ont l'une et l'autre examiné la mise en œuvre du programme de travail par la CESAP et la CEE pour les années précédentes et ont adopté le programme de travail pour les années à venir.

24. Un certain nombre de projets ont été lancés en 2010 et 2011 à l'appui des recommandations du Comité de coordination du SPECA. Le projet sur «le

renforcement de la capacité institutionnelle pour le rendement énergétique dans certains pays d'Asie» a fait porter son analyse sur la sous-région du SPECA.

25. La coopération entre pays du SPECA sur le rendement énergétique a fait l'objet d'un débat à la réunion régionale du SPECA organisée en septembre 2010 dans le cadre du Forum international sur le rendement énergétique tenu au Kazakhstan. En 2011, la CESAP a organisé, à l'intention des pays d'Asie centrale et des pays voisins, un projet de coopération technique sur une base de connaissances consacrée aux politiques et à la législation relatives au rendement énergétique. Cette base de connaissances donnera accès en ligne à l'ensemble des documents juridiques, stratégies, plans d'action, règlements techniques et normes relatifs au développement du secteur énergétique, à la promotion du rendement énergétique et des technologies de l'énergie renouvelable en Azerbaïdjan, en Fédération de Russie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan et au Tadjikistan.

26. En exécution du paragraphe 3 d), le secrétariat en collaboration avec le réseau d'expert des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique (UNNEXt), a aidé la Mongolie à établir son plan directeur national pour le guichet unique. Ultérieurement, la CESAP a organisé en collaboration avec le Gouvernement mongol une réunion de consultation entre partenaires de développement qui a eu lieu en avril 2011 et a permis d'obtenir le financement de donateurs pour l'Initiative du guichet unique.

27. Avec la participation des États membres d'Asie centrale et des pays membres voisins, la CESAP a organisé un projet de coopération technique sur «le renforcement des capacités de prévision des phénomènes météorologiques extrêmes en Asie». Ce projet, qui comporte des ateliers sous-régionaux tenus dans les pays d'Asie centrale et l'élaboration d'un recueil de données sur les inondations, les risques liés à l'eau et les phénomènes météorologiques extrêmes, notamment en Asie centrale, a pour objet de promouvoir le partage d'information, de données d'expérience et de bonnes pratiques sur la réduction des risques d'inondation, compte tenu des phénomènes météorologiques extrêmes. Il a été procédé à la mise en place d'un réseau virtuel sous-régional pour le partage d'informations et de connaissances sur les catastrophes ainsi que d'un réseau d'information sur les risques de catastrophe pour l'Asie centrale.

28. Une assistance technique a été apportée pour l'exécution, en Ouzbékistan, d'une étude analytique sur les systèmes de gouvernance municipaux et leurs infrastructures dans les domaines de l'électricité, du chauffage, de l'assainissement, de l'évacuation des eaux usées, de l'approvisionnement en eau et de la gestion des déchets. Étant donné le vif intérêt porté à la question et son importance pour la sous-région de l'Asie centrale, des préparatifs sont en cours pour étendre cette étude à tous les pays d'Asie centrale et organiser une concertation permettant l'échange d'idées et la recherche de partenariats.

29. En étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Banque asiatique de développement (BAsD), et avec les conseils du Groupe de direction pour les statistiques agricoles, la CESAP met au point un plan régional d'application de la Stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales. Une évaluation des systèmes de statistiques agricoles et rurales est en cours dans tous les pays de l'Asie et du Pacifique, en particulier les pays d'Asie du Nord et d'Asie centrale.

30. En mars 2011, la CESAP a organisé un atelier sur l'évaluation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans les pays de la région de l'Asie et du Pacifique, auquel ont participé des représentants du Ministère de la santé et du Bureau de statistique du Kazakhstan. Cette réunion a permis aux participants de se familiariser avec les instruments qui doivent leur permettre d'entreprendre une évaluation détaillée de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et les a sensibilisés à la nécessité de renforcer ces systèmes pour pouvoir assurer l'application des droits fondamentaux, tels que l'accès aux services de santé et d'éducation.

31. La CESAP a travaillé à l'amélioration des statistiques du handicap en Asie centrale dans le cadre du projet du Compte de l'ONU pour le développement «Amélioration de la mesure et des statistiques du handicap à l'appui du Cadre de Biwako et du programme régional de recensement». Un atelier sur l'analyse des résultats de l'essai pilote et des tests cognitifs a eu lieu en juillet 2010 avec la participation de statisticiens chevronnés du Kazakhstan. Il s'agissait de former les participants de six pays à l'emploi de méthodes d'évaluation cognitive et de leur permettre de présenter les résultats définitifs d'une étude sur le handicap fondés sur des testes pilotes et cognitifs.

32. En 2010 et 2011, une formation organisée par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique a permis à 53 participants venus d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Fédération de Russie, de Géorgie, du Kazakhstan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan, d'améliorer leurs connaissances et compétences pour la production et la diffusion de statistiques officielles.

33. En exécution du paragraphe 3 e), lors de la soixante-septième session de la Commission, l'Organe spécial sur les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral a examiné, dans le cadre de la Déclaration d'Oulan-Bator, les possibilités de renforcer la coopération régionale pour promouvoir la connectivité et a adopté une série de recommandations pour suite à donner aux niveaux national, sous-régional et régional. La Commission s'est félicitée de l'organisation de la Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, ainsi que de la Déclaration d'Oulan-Bator, qui avait été adoptée à cette occasion.

34. Le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif a examiné à sa deuxième session, en décembre 2011, les problèmes des pays ayant des besoins particuliers. Il a réaffirmé sa détermination d'aider les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral dans leur action de développement et a demandé que le secrétariat apporte une assistance technique accrue à ces pays ainsi qu'aux petits États insulaires en développement pour leur permettre d'accélérer leur développement.

35. Le secrétariat de la CESAP a aidé activement les pays membres d'Asie du Nord et d'Asie centrale à développer leurs capacités à produire des statistiques de base et à faire en sorte que leurs besoins soient pris en compte dans le programme de développement statistique régional. Le développement des capacités statistiques relève du Comité de statistique. La CESAP a facilité la constitution du groupe de Partenaires pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique, qui est un réseau régional d'organismes internationaux, régionaux et sous-régionaux et de donateurs bilatéraux. Ce partenariat représente

un instrument clé pour accroître la portée géographique et l'impact des activités de la Commission.

36. En exécution du paragraphe 3 f), le Bureau sous-régional de la CESAP pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale a, depuis sa création, organisé plusieurs activités pour promouvoir la coopération sous-régionale. Parmi celles-ci, il importe de mentionner l'organisation du Forum économique du SPECA, en novembre 2011; la participation du Bureau sous-régional à la réunion finale du processus préparatoire dit «Passerelle verte» du Programme de partenariat Europe-Asie-Pacifique; et la facilitation d'activités de renforcement des capacités pour l'utilisation des TIC en vue d'une meilleure gestion des risques de catastrophe et pour l'adaptation aux effets des changements climatiques.

37. En application du paragraphe 3 g) de la résolution, la CESAP a prévu des ressources au budget-programme de 2012-2013 pour permettre aux bureaux sous-régionaux d'exécuter les activités énoncées au sous-programme 8: «Activités sous-régionales pour le développement», du programme de travail pour la période biennale 2012-2013.

II. Transport

A Résolution 63/9

Application de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique et du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011)

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

38 Au paragraphe 9 de sa résolution 63/9, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) D'aider les membres et membres associés régionaux à concrétiser la vision à long terme d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré, qui est nécessaire pour relever les défis croissants de la mondialisation;

b) D'accorder la priorité à la mise en œuvre de la phase I (2007-2011) du Programme d'action régional, y compris la mobilisation et l'affectation des ressources;

c) D'effectuer une étude détaillée sur la création d'un forum des ministres asiatiques des transports, y compris l'organisation et la structure d'un tel organisme, et d'en soumettre les résultats pour examen au Comité de la gestion de la mondialisation à sa quatrième session et à la Commission à sa soixante-quatrième session;

d) D'effectuer, compte tenu des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique ainsi que des grandes liaisons interrégionales de transport eurasiatiques et autres, une étude définissant les couloirs de transport prioritaires et les bonnes pratiques qui pourraient y être appliquées et proposant des mesures spécifiques, par exemple des mémorandums d'accord, qui préparent la voie à l'exploitation efficace de ces couloirs;

e) D'assurer une coordination efficace avec les autres institutions des Nations Unies et organismes multilatéraux, ainsi qu'avec les organisations sous-régionales, notamment l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation de coopération économique, le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, l'Association sud-asiatique de coopération régionale et l'Organisation de coopération de Shanghai;

f) De collaborer efficacement avec les institutions internationales et régionales de financement, les donateurs multilatéraux et bilatéraux et les organisations internationales et, si besoin est, de déterminer de nouvelles sources possibles de financement pour la mise en œuvre du Programme d'action régional;

g) D'analyser et évaluer l'application du Programme d'action régional et de soumettre à la Commission, à ses soixante-cinquième et soixante-huitième sessions, des rapports accompagnés de recommandations;

h) D'effectuer en 2011 une évaluation de la mise en œuvre de la phase I du Programme d'action régional, en tant que mesure importante et nécessaire pour préparer la phase II (2012-2016).

2. Progrès accomplis

39. Suite donnée aux paragraphes 9 a) et 9 b): Il a été reconnu dans la Déclaration de Busan et dans son Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011) que les pays avaient besoin d'une infrastructure et de services de transport efficaces afin de mettre en œuvre les nouvelles possibilités de développement économique et commercial offertes par la mondialisation. Le Programme régional d'action a constitué un document de planification utilisé conjointement par les États membres et le secrétariat et a ainsi constitué la base du programme de travail du secrétariat pour la période 2007-2011.

40. Dans le cadre du Programme d'action régional, les progrès les plus sensibles ont été réalisés avec l'amélioration et l'expansion des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique. Entre 2007 et 2011, huit pays ont ratifié l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie, ce qui a porté à 28 le nombre des parties, un seul signataire ayant encore à devenir partie.¹ Au cours de cette période, l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique est entré en vigueur en 2009; il compte actuellement 22 signataires, dont 16 sont parties.² Pour réaliser l'intégralité du potentiel de ces réseaux, le secrétariat s'emploie à mettre au point un projet d'accord intergouvernemental sur les ports secs, qui sera examiné à une réunion intergouvernementale en 2012.

41. En ce qui concerne la facilitation des transports, le secrétariat continue à promouvoir l'accession aux conventions internationales sur les transports indiquées à la résolution 48/11 et à encourager la formulation et la mise en œuvre

¹ Bangladesh (2009), Indonésie (2010), Iran (République islamique d') (2009), Kazakhstan (2007), Népal (2010), Philippines (2007), République démocratique populaire lao (2008) et Turquie (2010).

² Bangladesh (2010), Cambodge (2007), Chine (2009), Fédération de Russie (2008), Géorgie (2009), Inde (2009), Iran (République islamique d') (2009), Mongolie (2008), Ouzbékistan (2009), Pakistan (2009), République de Corée (2008), République démocratique populaire lao (2011), Sri Lanka (2010), Tadjikistan (2008), Thaïlande (2008) et Viet Nam (2009).

d'accords sous-régionaux sur la facilitation des transports.³ En collaboration avec le secrétariat de l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS) et la BASD, le secrétariat a apporté une assistance technique et financière pour l'élaboration d'un accord entre les gouvernements des États membres de l'OCS sur la facilitation du transport routier international, qui a été adopté en 2008, et il continue de faciliter l'élaboration d'annexes techniques à cet accord. Il a également mis au point un projet de cadre stratégique régional pour la facilitation du transport routier international qui a été présenté pour approbation à la Conférence ministérielle sur les transports, à sa deuxième session, en 2012.

42. En ce qui concerne la logistique des transports, le financement et la participation du secteur privé, le transport durable, la sécurité routière et les transports sous l'angle des Objectifs du Millénaire pour le développement, le secrétariat a mis l'accent sur les activités de renforcement des capacités. Il a également apporté un appui technique pour l'organisation de la Conférence ministérielle de l'Asie et du Pacifique sur les partenariats public-privé (PPP) pour le développement de l'infrastructure, qui s'est tenue à Séoul en 2007 et à Jakarta en 2010.⁴

43. Suite donnée au paragraphe 9 c): La Conférence ministérielle sur les transports tenue à Busan (République de Corée) en 2006 a soutenu énergiquement la création d'un Forum des ministres asiatiques des transports afin de répondre en temps voulu à l'évolution de la demande de transport dans la région. Les conclusions d'une étude sur la création d'un tel forum ont été soumises au Comité de la gestion de la mondialisation à sa quatrième session, ainsi qu'à la Commission à sa soixante-quatrième session; cette dernière a adopté le 30 avril 2008 la résolution 64/5 sur la création du Forum des ministres asiatiques des transports. Dans sa résolution 66/4 du 19 mai 2010, la Commission s'est félicitée des bons résultats de la première session du Forum, tenue à Bangkok en décembre 2009, à laquelle avait été adoptée la Déclaration de Bangkok sur le développement des transports en Asie.

44. En exécution du paragraphe 9 d), le secrétariat a mené à bien entre 2008 et 2010 un projet sur l'opérationnalisation des couloirs internationaux de transport intermodal en Asie du Nord-Est et en Asie centrale. Une étude a été réalisée pour identifier les principaux problèmes et obstacles se posant dans ces sous-régions. Après cette étude initiale, trois des six couloirs ont été retenus par les pays pour faire l'objet d'une étude plus approfondie. Les résultats ont été examinés par des experts des gouvernements et les travaux ont débouché sur l'adoption d'une Déclaration conjointe des experts pour la promotion d'une coopération fondée sur les couloirs entre les pays membres.

45. En exécution du paragraphe 9 e), le secrétariat a collaboré étroitement avec plusieurs organisations sous-régionales, dont l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation de coopération économique, le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, l'Association sud-asiatique de coopération régionale et l'Organisation de coopération de Shanghai. Il a également collaboré avec la Commission économique pour l'Europe dans le

³ Voir résolution 48/11 de la Commission, en date du 23 avril 1992: Modes de transport routier et ferroviaire sous l'angle des mesures de facilitation.

⁴ Voir résolutions de la Commission 64/4 du (30 avril 2008) Application de la Déclaration de Séoul sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique, et 66/5 (du 19 mai 2010) Application de la Déclaration de Jakarta sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique.

domaine des liaisons eurasiatiques de transport et avec le Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale (SPECA) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement dans le domaine de la facilitation des transports.

46. Suite donnée au paragraphe 9 f): Le secrétariat a reçu un appui de nombreuses sources de financement. En 2010, la BAsD a lancé un projet sur le thème «Promouvoir le développement infrastructurel régional» qui visait notamment à identifier des projets potentiels le long de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique en vue de leur financement. Le secrétariat a également reçu un appui de plusieurs sources non traditionnelles, parmi lesquelles la Korean Expressway Corporation, le Korea Maritime Institute et l'Union internationale des chemins de fer.

47. En exécution du paragraphe 9 g), des rapports sur la mise en œuvre du Programme d'action régional ont été présentés à la Commission à sa soixante-cinquième session et à la Conférence ministérielle sur les transports à sa deuxième session, tenue à Bangkok en mars 2012. Les activités exécutées dans le cadre du Programme d'action régional ont également été signalées au Comité des transports à ses première et deuxième sessions tenues respectivement en 2008 et 2010.

48. En exécution du 9 h), un consultant indépendant a été recruté en 2011 pour effectuer une évaluation de la phase I du Programme d'action régional.⁵ Il s'agissait d'évaluer le Programme d'action régional dans son ensemble selon les critères ci-après: pertinence, efficacité, efficience, durabilité, respect des principes de l'ONU et partenariats. Les résultats de cette évaluation ont été pris en considération pour définir la phase II du Programme d'action régional. L'évaluation préconisait l'inclusion de deux nouveaux thèmes pour la phase II: a) «les transports interinsulaires», pour tenir compte des problèmes des pays insulaires et archipélagiques et b) «le raccordement des réseaux sous-régionaux de transport» en vue d'améliorer la coordination en vue de l'établissement de liaisons de transport entre les sous-régions.

B. Résolution 66/6

Améliorer la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

49. Au paragraphe 5 de sa résolution 66/6, la Commission a prié la Secrétaire exécutive, en coopération avec l'Organisation mondiale de la santé et les autres commissions régionales des Nations Unies, ainsi qu'avec les partenaires du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière et les autres parties prenantes:

a) De préparer un plan d'application pour la région Asie-Pacifique, devant être présenté en tant que contribution régionale à la Décennie d'action pour la sécurité routière;

⁵ Des questionnaires ont été adressés aux États membres et aux organisations. Au total, 34 questionnaires ont été reçus en retour: 22 de différents ministères de 11 pays, 4 de transitaires et 8 d'organisations partenaires.

b) De participer activement à la deuxième Semaine de la sécurité routière mondiale des Nations Unies, marquant le lancement de la Décennie, et d'encourager la participation des membres et des membres associés;

c) D'élaborer, en consultation avec les membres et membres associés de la Commission, un ensemble d'objectifs, cibles et indicateurs régionaux à atteindre d'ici à 2020, en vue d'apprécier et d'évaluer les progrès en matière de sécurité routière;

d) De coordonner le suivi régulier, dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière, des progrès accomplis au niveau mondial dans la réalisation des objectifs figurant dans le plan d'action proposé, et d'apporter une contribution régionale aux rapports d'étape mondiaux sur la sécurité routière, et d'élaborer d'autres outils de suivi appropriés;

e) D'organiser des réunions régionales, sous-régionales et nationales pour faciliter la mise en œuvre régionale de la Décennie, et d'évaluer les résultats obtenus, sous réserve de la disponibilité des ressources financières nécessaires;

f) D'évaluer et d'apprécier la mise en œuvre de la présente résolution et de soumettre, selon qu'il convient, un rapport de situation à la Commission à sa soixante-huitième session.

2. Progrès accomplis

50. En exécution du paragraphe 5 a), le secrétariat a organisé à Bangkok du 2 au 4 septembre 2009 le Groupe d'experts sur l'amélioration de la circulation routière en Asie, qui était chargé de préparer la contribution de la région à la première Conférence mondiale sur le thème «Sécurité routière: il est temps d'agir» devant se tenir à Moscou les 19 et 20 novembre 2009; lors de la Conférence, le secrétariat a également animé la table ronde sur la sécurité des infrastructures routières.

51. En exécution du paragraphe 5 b), à l'occasion du lancement de la Décennie d'action pour la sécurité routière le 11 mai 2011, le secrétariat s'est employé à promouvoir la deuxième Semaine des Nations Unies pour la sécurité routière mondiale, en organisant la signature d'une affiche à la soixante-septième session de la Commission, ce qui a contribué à sensibiliser les délégués présents à la session. Un grand nombre d'entre eux ont signé cette affiche et adressé des cartes postales contenant des messages de sécurité routière à leurs amis, familles et collègues.

52. En exécution du paragraphe 5 c), le secrétariat a organisé la Réunion du Groupe régional d'experts sur l'application du programme de la Décennie d'action pour la sécurité routière, qui s'est tenue à Bangkok du 21 au 23 septembre 2010. Les participants ont pris note des objectifs, cibles et indicateurs régionaux de sécurité routière de la CESAP, qui avaient été mis au point par le secrétariat dans le contexte de la Décennie d'action pour la sécurité routière. En outre, des ateliers nationaux ont été organisés et des services consultatifs ont été fournis à l'Azerbaïdjan, au Bangladesh, à la Mongolie, à l'Ouzbékistan, aux Philippines, à la République démocratique populaire lao et au Tadjikistan pour permettre aux pays bénéficiaires d'élaborer des stratégies nationales de sécurité routière et des plans d'action assortis d'objectifs et cibles mesurables de sécurité routière.

53. Suite donnée au paragraphe 5 d), Les États membres fournissent au secrétariat, généralement tous les deux ans à l'occasion de la Réunion du Groupe d'experts sur la sécurité routière, des données et informations relatives aux objectifs, cibles et indicateurs régionaux de la sécurité routière établis par la CESAP. À la dernière en date des réunions du Groupe d'experts sur les progrès accomplis dans l'amélioration de la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenue à Bangkok du 27 au 29 septembre 2011, il a été suggéré que des indicateurs supplémentaires ne faisant pas actuellement partie des 36 indicateurs de la CESAP soient établis et fassent l'objet d'un suivi, s'il était possible. Parmi ceux-ci figurent le taux de mortalité dû aux accidents de la route par 100 000 habitants; le budget de la sécurité routière en proportion du budget global de la construction routière, et l'existence ou l'absence de lois concernant l'alcool au volant, les limites de vitesse, l'utilisation du téléphone mobile et le port de la ceinture de sécurité et du casque pour les motocyclistes.

54. En exécution du paragraphe 5 e), le secrétariat a organisé à Bangkok, du 27 au 29 septembre 2011, la réunion d'un Groupe d'experts sur les progrès accomplis dans l'amélioration de la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique. Les participants ont noté un certain nombre d'initiatives et activités nationales récentes en matière de sécurité routière dans la région, en particulier l'annonce de divers plans nationaux de sécurité visant à réduire sensiblement le nombre des décès et traumatismes liés aux accidents de la route pendant la Décennie d'action pour la sécurité routière. Ils ont pris note également de diverses activités prévues par les gouvernements des pays de la région. Le secrétariat a par ailleurs lancé le réseau Asie-Pacifique de la sécurité routière, réseau régional en ligne de parties prenantes, destiné à faciliter en permanence l'échange de données à jour sur les meilleures pratiques de sécurité routière et d'autres informations utiles.

55. Des activités additionnelles à l'appui de la Décennie d'action pour la sécurité routière sont prévues pour la phase II du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique (2012-2016); elles seront exécutées en collaboration avec les États membres, la Commission économique pour l'Europe, le Partenariat mondial pour la sécurité routière (GRSP), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres organisations partenaires.

III. Environnement et développement

Résolution 63/6 :

Mise en œuvre de la coopération énergétique interpays pour renforcer la sécurité énergétique en vue du développement durable et élargir l'accès aux services énergétiques dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

56. Au paragraphe 5 de sa résolution 63/6, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) De faciliter la mise en place d'un cadre de coopération concernant la sécurité énergétique et l'élargissement de l'accès aux services énergétiques en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement;

i) en étudiant la possibilité de mobiliser des ressources extrabudgétaires;

ii) en organisant des concertations entre pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement;

iii) en effectuant des études sur les politiques relatives à la sécurité énergétique, à l'élargissement de l'accès aux services énergétiques et au rôle des énergies renouvelables;

iv) en créant des synergies ou en établissant des liens, dans la mesure du possible, avec d'autres réseaux de coopération énergétique plus larges, comme par exemple le système énergétique transasiatique qu'on envisage de créer;

b) D'étudier la mise au point d'un programme spécial en matière d'infrastructures énergétiques, et de déterminer le meilleur usage de l'énergie disponible dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, à l'appui du cadre de coopération susmentionné, avec les objectifs suivants;

i) renforcer les capacités nationales en matière de planification et de gestion de l'énergie, afin d'accroître la durabilité de ce secteur;

ii) promouvoir la coopération interpays pour échanger informations, données d'expérience et modèles, ainsi que bonnes pratiques concernant les technologies des énergies renouvelables et leurs applications aux fins de réduction de la pauvreté;

iii) examiner les possibilités, pour les donateurs internationaux et les organisations non gouvernementales, de mettre à la disposition des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, à des conditions avantageuses, l'énergie solaire et éolienne renouvelable;

iv) intégrer les préoccupations des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement dans les initiatives sous-régionales et régionales ayant trait au commerce et à la coopération dans le domaine de l'énergie, au profit des populations rurales;

c) De faire rapport à la Commission, à sa soixante-cinquième session, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution, le rapport final devant être présenté à la Commission à sa soixante-huitième session.

2. Progrès accomplis

57. Depuis la soixante-cinquième session de la Commission, le secrétariat a entrepris quelques projets élaborés et financés sur le budget ordinaire ou grâce à des ressources extrabudgétaires. De 2008 à 2011, la Korean Energy Management Corporation (KEMCO) a financé un projet de renforcement des capacités en matière de rendement énergétique qui a permis des concertations sous-régionales en Asie du Nord et Asie centrale, en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est donnant lieu à des échanges de connaissances et de données d'expérience sur les moyens

de renforcer l'efficacité des stratégies de développement du rendement énergétique et leur application.

58. Une concertation sous-régionale bénéficiant de l'appui de la Fédération de Russie et intéressant l'Asie du Nord-Est a débuté en 2010; les activités se poursuivront au titre du projet financé par la Fédération de Russie pour permettre des concertations en Asie du Nord-Est et en Asie du Nord et Asie centrale. Ces concertations portent sur les besoins particuliers des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, pays qui, bien souvent, n'ont pas les moyens de définir les bases de politiques énergétiques efficaces et d'en suivre l'application.

59. Dans le cadre d'un projet de la CESAP sur les partenariats public-privé pour les pauvres (5P), le secrétariat a soumis une proposition tendant à promouvoir l'approche 5P dans la région afin d'obtenir des ressources financières tant du secteur public que du secteur privé pour l'élaboration et la formulation de projets sur l'élargissement de l'accès aux services énergétiques. Ce projet, qui s'inscrit dans la septième tranche du Compte de l'ONU pour le développement, a débuté en 2011 et se poursuivra jusqu'à 2013. En outre, le Fonds international pour le développement agricole appuie un projet tendant à promouvoir l'approche 5P pour l'élargissement de l'accès aux services énergétiques grâce à des projets de démonstration organisés au Bangladesh, au Népal et en République démocratique populaire lao.

60. Outre les activités précitées et sur la base de la résolution 67/2 de la Commission en date du 25 mai 2011 (Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique), le secrétariat continuera à répondre aux besoins des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral dans les domaines de l'élargissement de l'accès aux services énergétiques, et de la promotion du rendement énergétique et de l'application de l'énergie renouvelable. Le Forum Asie-Pacifique de l'énergie qui doit se tenir au niveau ministériel en 2013 donnera d'autres occasions aux pays membres de faire part de leurs préoccupations et de réaffirmer leur engagement en faveur d'une sécurité énergétique accrue et de l'utilisation durable de l'énergie.

61. Le secrétariat n'a pas été en mesure d'élaborer des programmes spécifiques pour les petits États insulaires en développement mais s'efforcera de fixer des programmes qui leur permettraient de participer à des concertations et échanges de données d'expérience avec d'autres sous-région de la CESAP. Il est prévu d'examiner un programme spécial sur l'énergie pour les petits États insulaires en développement sous les auspices du Forum Asie-Pacifique de l'énergie en 2013.

IV. Technologies de l'information et de la communication

Résolution 66/14:

Maintien du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

62. Aux paragraphes 2, 3 et 4 de sa résolution 66/14, la Commission:

a) A décidé que le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) poursuivrait ses activités au-delà de 2011 en tant qu'organe subsidiaire de la Commission, en se fondant sur les Statuts actuels du Centre, pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles des membres et membres associés quant à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour un développement social et économique inclusif et durable.

b) A engagé tous les membres et membres associés, et a encouragé les organismes concernés au sein du système des Nations Unies et les autres organisations internationales, ainsi que les organisations non gouvernementales, selon que de besoin:

i) À appuyer les efforts déployés par le Centre pour renforcer la coopération régionale et sous-régionale visant le développement des capacités en matière de technologies de l'information et de la communication par le partage de l'information, de l'expérience, des connaissances et des ressources;

ii) À rechercher activement les possibilités de collaboration avec le Centre en vue de développer les capacités humaines et institutionnelles quant à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour un développement socioéconomique durable dans la région de l'Asie et du Pacifique, y compris les applications des technologies de l'information et de la communication pour l'administration en ligne, le commerce électronique et les cybercentres communautaires;

c) A prié la Secrétaire exécutive de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'application de la présente résolution, et de faire rapport sur l'application de la présente résolution à la Commission à sa soixante-huitième session.

2 Progrès accomplis

63 En exécution des paragraphes 2 et 4 de la résolution, le secrétariat a signé un nouvel arrangement administratif et financier avec la Commission coréenne des communications et la Municipalité d'Incheon (République de Corée) en septembre 2011, officialisant ainsi la poursuite des opérations du Centre au-delà de 2011 en tant qu'organe subsidiaire de la Commission. Ce nouvel arrangement porte sur la période 2011-2015 et comporte une disposition pour son extension automatique par périodes successives de cinq ans. Le versement correspondant au montant annuel prévu par le nouvel arrangement a été reçu de la République de Corée.

64. Le CAPFTIC continue à s'acquitter du mandat qui lui a été assigné par ses statuts, à savoir renforcer les capacités humaines et institutionnelles des membres et membres associés de la CESAP afin de les aider à mettre les technologies de l'information et de la communication au service de leur développement socioéconomique. Un document d'ensemble relatif au projet de

développement des capacités a été mis au point pour guider les opérations du Centre dans le contexte de son mandat.

65. En exécution du paragraphe 3 a), le CAPFTIC a exploité un certain nombre de possibilités de développer la coopération sous-régionale et régionale pour le renforcement des capacités quant à l'utilisation des TIC pour le développement (TICD) et par le partage de l'information, de données d'expérience et de connaissances. Le Centre a organisé le deuxième Forum régional Asie-Pacifique sur les TIC pour le renforcement des capacités humaines, qui s'est tenu du 24 au 28 octobre 2011; il s'agit d'une manifestation quinquennale qui a bénéficié à cette occasion de la participation de décideurs de haut rang de 38 pays et 8 organisations régionales et internationales. Le Forum a constitué une plateforme multilatérale unique qui a permis aux États membres d'examiner la situation actuelle, les besoins et les difficultés du renforcement des capacités dans le domaine des TICD ainsi que d'établir un réseau fructueux, propice au développement de leur coopération. Le CAPFTIC a également organisé des réunions annuelles de ses partenaires en 2010 et 2011 pour encourager un échange de connaissances entre pairs sur les TICD et le partage des meilleures pratiques. Il a en outre continué d'utiliser d'autres plateformes en ligne et hors ligne pour promouvoir les interactions et la collaboration entre les parties prenantes telles que le Centre de collaboration électronique, qui est l'organe de partage de connaissances en ligne du CAPFTIC et qui offre une large gamme de ressources sur les TICD ainsi que des études de cas; ce centre a déjà été consulté par plus de 50 000 visiteurs uniques. Par ailleurs, le CAPFTIC a reçu un appui de la République de Corée pour l'élaboration d'une publication en série «Knowledge Sharing Series», qui doit permettre de renforcer les capacités des décideurs des États membres en permettant l'échange des meilleures pratiques.

66. En exécution du paragraphe 3 b), le CAPFTIC a activement collaboré avec divers établissements nationaux de formation, ministères, organismes des Nations Unies, organisations internationales, universités, réseaux universitaires et organisations non gouvernementales afin de renforcer les capacités nationales d'utilisation des TIC pour le développement socioéconomique et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il a reçu un appui enthousiaste des États membres sous la forme d'apports techniques à ses sources de connaissances et de contributions destinées au développement et à la promotion de ses programmes de renforcement des capacités. Un grand nombre de fonctionnaires et experts appartenant à de nombreux États membres et organisations internationales ont contribué à l'élaboration d'une nouvelle publication dite «Primer Series on ICT for Youth» (Introduction aux TIC pour les jeunes) ainsi que d'un nouveau module de formation destiné aux décideurs intitulé «ICT for Disaster Risk Management» (les TIC pour la gestion des risques de catastrophe). De nombreux experts nationaux ont apporté des contributions techniques pour la mise à jour des huit modules existants du programme phare du CAPFTIC «Académie pour l'initiation aux TIC des responsables publics». Simultanément, le programme de formation du Centre a été adapté en fonction des besoins et des conditions locales d'un certain nombre de partenaires nationaux en vue d'une plus large utilisation. Depuis la soixante-sixième session de la Commission, le CAPFTIC et ses partenaires ont organisé, selon une approche inclusive et participative, 66 ateliers et sessions de formation à l'appui de l'action de renforcement des capacités, et notamment du programme de l'Académie, ce qui a permis de traiter divers domaines thématiques des TICD, notamment l'administration en ligne. Les partenaires nationaux se sont montrés largement disposés à appuyer l'organisation de ces ateliers et formations et ont

apporté à cet effet des contributions en nature et en ressources humaines, ce qui a eu pour effet de promouvoir l'institutionnalisation des programmes du CAPFTIC dans l'action nationale à long terme de renforcement des capacités.

V. Développement social

A. Résolution 58/4

Promotion d'une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de la région de l'Asie et du Pacifique au XXI^e siècle

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

67. Au paragraphe 10 de sa résolution 58/4, la Commission a demandé au Secrétaire exécutif de renforcer, en fonction des ressources financières disponibles:

a) Les capacités nationales des membres et membres associés d'élaborer et d'appliquer des programmes d'action nationale durant la prochaine Décennie;

b) La collaboration avec les autres initiatives régionales dans le domaine de l'invalidité, y compris le partage des meilleures pratiques suivies dans l'exécution de la Décennie africaine pour les handicapés (2000-2009).

2. Progrès accomplis

68. En exécution du paragraphe 10 a), le secrétariat s'est employé en collaboration avec les gouvernements à harmoniser les législations nationales avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à promouvoir la ratification et l'application de cet instrument. Le handicap a constitué le thème retenu pour la deuxième session du Comité du développement social, qui s'est tenue à Bangkok du 19 au 21 octobre 2010 et a réuni plus de 200 participants des États membres de la CESAP et de la société civile. Le Comité a notamment examiné les préparatifs de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés, 2003-2012. Il a également lancé la campagne régionale de la CESAP «Faire du droit une réalité». En outre, il a recommandé à la Commission, à sa soixante-huitième session, la proclamation d'une nouvelle décennie pour la promotion des droits des personnes handicapées.

69. En 2011, la CESAP a facilité le lancement, à l'échelon national dans cinq pays, de la campagne «Faire du droit une réalité» en vue de promouvoir la ratification et l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Le lancement a eu lieu à Islamabad du 29 au 31 janvier 2011 et à Port Moresby les 28 et 29 mars 2011. En Inde, le lancement de la campagne a eu lieu à l'occasion de l'Atelier pour l'accélération de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, tenu à Delhi du 18 au 21 août 2011. La quatrième campagne a été lancée à Dhaka les 21 et 22 septembre 2011, à l'occasion de la Conférence régionale des responsables réunissant des personnes handicapées d'Asie du Sud. Le lancement de la cinquième campagne a eu lieu à Manille le 2 décembre 2011, à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées. Les participants à ces

manifestations ont souligné l'importance de la coopération régionale et sous-régionale pour la promotion d'un développement faisant place au handicap et l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

70. Dans le cadre des préparatifs régionaux de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés, 2003-2012, le secrétariat a convoqué la deuxième Consultation régionale des parties prenantes du 14 au 16 décembre 2011. La Consultation a permis d'étudier la mise en œuvre de la feuille de route préparatoire à la Réunion intergouvernementale de haut niveau et d'examiner le plan du projet de document final de cette réunion. Ce dernier sera soumis pour examen à une réunion d'experts des gouvernements en mars 2012.

71. Le secrétariat a également apporté une aide aux gouvernements pour une prise de décisions fondée sur les faits en créant, dans les organisations de personnes handicapées des pays membres, une capacité de recherche sur le handicap, les moyens d'existence et la pauvreté. Un projet de recherche sur ces questions a débuté en 2011, l'objectif ultime étant la réduction de la pauvreté et l'amélioration des perspectives des personnes handicapées. Une réunion d'experts sur le handicap, les moyens d'existence et la pauvreté a eu lieu les 17 et 18 octobre 2011 pour élaborer des méthodes de recherche. En outre, un atelier de création de capacités, auquel des organisations de personnes handicapées participaient en tant que partenaires de recherche, s'est tenu du 16 au 18 janvier 2012.

72. Pour présenter aux gouvernements une évaluation des politiques en cours et de la mise en œuvre des programmes concernant le handicap et pour renforcer la prise de décision fondée sur des données factuelles dans la région, une enquête a été réalisée concernant l'application du Cadre d'action de Biwako et de Biwako + 5 au cours de la deuxième Décennie Asie-Pacifique des personnes handicapées, 2003-2012. Les résultats de cette enquête constitueront la base du projet de document final de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés 2003-2012.

73. En outre, le secrétariat a apporté une assistance technique aux gouvernements portant sur l'accessibilité du tourisme et des TIC aux handicapés. S'agissant du tourisme accessible, en collaboration avec des partenaires, dont la ville de Takayama au Japon, la CESAP a fait œuvre de formation et de sensibilisation dans les États membres et membres associés en vue de promouvoir l'intégration de la planification et du développement de l'environnement bâti, tant à l'intérieur des pays qu'entre les pays. Pour ce qui est des possibilités d'accès aux TIC, des ateliers de formation ont été organisés à l'intention des membres et membres associés au cours desquels ont été partagées des informations sur les différentes options et les meilleures pratiques, s'agissant notamment de la conception universelle, des technologies d'assistance aux handicapés, de la normalisation et l'utilisation du pouvoir d'achat des gouvernements pour produire des articles et services donnant accès aux TIC. En outre, un site Web régional a été mis en place, qui présente des directives et bonnes pratiques en la matière ainsi que des informations à jour sur les problèmes de l'accès aux TIC des personnes handicapées.

74. Suite donnée au paragraphe 10 b): En collaboration avec Leonard Cheshire Disability, le secrétariat a convoqué à Bangkok, du 12 au 14 mars 2012, la Conférence portant sur les Objectifs du Millénaire pour le développement et l'efficacité de l'aide sous l'angle du handicap. La Conférence a permis aux participants, notamment aux fonctionnaires des gouvernements d'être mieux équipés pour recommander, négocier et développer des relations stratégiques permettant d'intégrer le handicap au développement national et international. Les participants venaient non seulement de l'Asie et du Pacifique mais aussi d'Afrique et d'Europe, ce qui a permis le partage des bonnes pratiques de différentes régions.

B. Résolution 63/7

Migrations internationales et développement dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

75. Au paragraphe 2 de sa résolution 63/7, la Commission a prié le Secrétaire exécutif:

a) De veiller à ce que les activités du secrétariat, conformément à son programme de travail, prennent en compte les besoins particuliers, en matière de migrations, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement;

b) D'analyser et de rassembler les informations disponibles sur les migrations internationales afin d'identifier les grandes tendances, les problèmes émergents, les perspectives et les défis dans les pays d'origine et les pays d'accueil, particulièrement dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement;

c) De continuer à fournir, dans le cadre de l'actuel appareil de conférence de la CESAP, une instance permettant le dialogue entre membres et membres associés de la Commission, en mettant particulièrement l'accent sur les pays d'origine, les pays de transit et les pays d'accueil, et à faciliter les discussions sur les aspects multidimensionnels des migrations internationales, et leurs relations avec le développement socioéconomique; et

d) De convoquer une réunion de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, en étroite coordination avec les organisations internationales compétentes en matière de migrations, de préférence en 2008;

2. Progrès accomplis

76. La majorité des activités donnant suite à la résolution 63/7 ont été entreprises en coopération avec le Groupe de travail thématique régional sur les migrations internationales y compris la traite des êtres humains, qui est coprésidé par la CESAP et l'Organisation internationale des migrations (OIM). La stratégie appliquée avait pour objectifs principaux l'amélioration de l'information grâce à la collecte de données, et l'exécution de recherches permettant de formuler des recommandations.

77. Depuis l'adoption de la résolution 63/7, le secrétariat a accordé une attention particulière aux principaux problèmes des migrations internationales et du développement dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. En exécution du paragraphe 2 b), le Groupe de travail thématique régional sur les migrations internationales, y compris la traite des êtres humains a procédé à une analyse approfondie des migrations internationales dans la région. Les résultats de cette analyse ont été publiés dans deux rapports de situation portant l'un sur l'Asie de l'Est et Sud-Est et l'autre sur l'Asie du Sud et du Sud-Ouest. Ces rapports présentent un panorama des tendances migratoires observées dans 26 pays de la région de l'Asie et du Pacifique ainsi qu'une analyse de leurs aspects problématiques notamment la migration de la main d'œuvre, les envois de fonds, la situation des femmes migrantes et le thème migration et développement, etc. Parmi les pays sur lesquels portaient ces deux rapports, 10 sont des pays parmi les moins avancés, pays en développement sans littoral ou pays insulaires en développement: Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, République démocratique populaire lao et Timor Leste.

78. Pour mieux suivre les flux migratoires au départ de pays situés dans la région de l'Asie et du Pacifique, le secrétariat a créé une base de données sur les migrations de la main d'œuvre en provenance de certains pays de la région, notamment le Bangladesh et le Népal. Cette base de données contient les statistiques officielles communiquées par les différents pays. Elle indique les flux migratoires annuels à la sortie et présente, dans la mesure du possible, des données désagrégées par destination, pays, sexe et niveaux de compétences des migrants. Cette base de données sera ouverte en ligne au public pendant le premier semestre de 2012.

79. Le secrétariat a également établi un certain nombre de documents de recherche sur les questions relatives aux migrations et au développement, notamment sur les thèmes suivants: Maximisation des avantages du développement et minimisation de ses effets négatifs dans la sous-région insulaire du Pacifique; Migration et développement en Asie; et Impact social des migrations internationales et des envois de fonds en Asie centrale. Ces documents portent sur des pays moins avancés, des pays en développement sans littoral et de petits États insulaires en développement.

80. En exécution du paragraphe 2 c), la CESAP a organisé des forums de discussion sur les aspects multidimensionnels de la migration internationale et ses liens avec le développement socioéconomique. Une attention particulière est allée à la participation de personnes des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Les forums ont également permis l'échange de bonnes pratiques en matière de protection sociale et de services de santé de base pour tous les travailleurs migrants internationaux.

81. Pour évaluer l'impact de la crise économique mondiale sur la migration internationale, la CESAP, en coopération avec l'OIM, a organisé à Bangkok, les 28 et 29 mai 2009, une Concertation sur l'impact de la crise économique mondiale sur les migrations internationales. Cette concertation a réuni des fonctionnaires de neuf États membres, dont deux pays parmi les moins avancés (Bangladesh et Népal), et des experts des migrations internationales, qui ont débattu de l'impact de la crise économique mondiale sur la migration

internationale et défini les problèmes émergents appelant des mesures de la part des pays d'origine et des pays de destination; elle a également permis l'échange de bonnes pratiques sur la protection des travailleurs migrants dans le contexte de la crise.

82. L'Atelier sur le renforcement des capacités nationales face aux migrations internationales tenu à Bangkok les 22 et 23 avril 2010 a porté sur les politiques établissant un lien entre migration et développement et a permis des échanges d'information et d'expérience sur l'élaboration de politiques des migrations internationales propres à assurer le maximum d'avantages et le minimum d'inconvénients sur le plan du développement. Il a réuni 23 fonctionnaires, qui ont participé à la réunion en qualité d'experts. Parmi eux, sept appartenaient à des pays les moins avancés, à des pays en développement sans littoral et à de petits pays insulaires en développement.

83. Un groupe d'experts sur le renforcement des capacités de gestion des migrations en Asie centrale, tenu à Bangkok les 20 et 21 septembre 2010, a procédé à une évaluation des tendances des migrations en Asie du Nord et en Asie centrale, ainsi que de l'impact économique et social des migrations et des envois de fonds. Il a également permis des échanges de données d'expérience sur la conception des politiques des migrations internationales et des envois de fonds. Y ont participé des fonctionnaires de six États en développement sans littoral d'Asie centrale et de la Fédération de Russie, principal pays de destination.

84. La Réunion préparatoire régionale Asie-Pacifique du Forum mondial sur la migration et le développement 2010, a eu lieu à Bangkok du 22 au 24 septembre 2010 et a permis une concertation sur les aspects multidimensionnels de la migration internationale en même temps que la formulation d'une position régionale commune et de recommandations sur les migrations internationales en Asie et dans le Pacifique, qui ont constitué une contribution au quatrième Forum mondial sur la migration et le développement tenu en novembre 2010. À la Réunion préparatoire ont participé les représentants de 31 gouvernements des pays de l'Asie et du Pacifique, parmi lesquels des pays d'origine et des pays de destination, et d'au moins 19 pays parmi les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement.

85. En exécution du paragraphe 2 d), a été organisée à Bangkok, les 22 et 23 septembre 2008, une Réunion Asie-Pacifique de haut niveau sur la migration internationale et le développement, à laquelle ont assisté 53 participants désignés par les gouvernements de 22 pays. Au nombre des pays participants figuraient neuf pays parmi les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement.⁶ Cette Réunion a été organisée conjointement par la CESAP, le Gouvernement thaïlandais, la Division de la population de l'ONU et l'Organisation internationale pour les migrations. Elle a permis aux membres et membres associés de la CESAP d'échanger des données d'expérience sur la gestion des migrations et de promouvoir le dialogue sur le lien entre migration et développement.

⁶ Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Îles Salomon, Fidji, Mongolie, Népal, République démocratique populaire lao et Samoa.

C. Résolution 64/9

Examen à mi-parcours de l'application du Plan d'action sur la population et la pauvreté, adopté à la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

86. Dans la résolution 64/9, la Commission a prié la Secrétaire exécutive, notamment:

a) D'aider les membres et membres associés à se doter de capacités pour la prise en compte des facteurs démographiques dans la planification du développement;

b) D'effectuer des analyses et de réunir et de diffuser des informations démographiques pertinentes afin de cerner les principales tendances démographiques et les problèmes émergents sur ce plan dans la région de l'Asie et du Pacifique;

c) D'organiser, en 2008, une réunion d'experts pour examiner l'application du Plan d'action sur la population et la pauvreté (E/ESCAP/1271, annexe I), adopté à la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique.

2. Progrès accomplis

87 En exécution du paragraphe 3 a), le secrétariat continue à apporter aux membres et membres associés un appui technique et des services consultatifs pour les aider à se doter de capacités pour la prise en compte de la dynamique de la population dans la planification du développement. À cet égard, le secrétariat a aidé l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique à donner des conférences sur l'analyse démographique et les projections de la population en février 2009. Dans leurs évaluations, les participants ont indiqué que ces conférences les avaient considérablement aidés à mieux comprendre les liens entre les variables démographiques et la planification du développement.

88. En collaboration avec ses partenaires, le secrétariat a organisé plusieurs ateliers et réunions portant sur la migration internationale et le développement, parmi lesquels l'atelier précité sur le renforcement des capacités nationales face aux migrations internationales, qui a traité de l'intégration de la migration internationale dans les plans nationaux de développement (voir par. 82), et un groupe d'experts sur le renforcement des capacités de gestion des migrations en Asie centrale (voir par. 83).

89. Face à la transition démographique rapide de la région, la CESAP a organisé une série de séminaires et forums destinés à renforcer la coopération régionale et la capacité des gouvernements d'apporter une réponse efficace aux problèmes du vieillissement de la population et de la situation des personnes âgées. En collaboration avec HelpAge International, le secrétariat a convoqué le Séminaire régional sur la promotion de la santé et le vieillissement actif en Asie et dans le Pacifique, qui a eu lieu à Bangkok en novembre 2010. Il a organisé également le Forum régional sur les services de soins aux personnes âgées en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenu à Nanjing (Chine) en janvier 2011. À

l'appui de l'action des gouvernements et dans le cadre du deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, la CESAP a tenu à Beijing, du 22 au 24 novembre 2011, une réunion préparatoire à la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique d'examen et d'évaluation du Plan d'action. Cette réunion a permis l'échange de données d'expérience nationales dans le contexte de l'examen précité, et la détermination des lacunes et des domaines d'action prioritaires en rapport avec le vieillissement de la population.

90. En exécution du paragraphe b), le secrétariat a entrepris un certain nombre d'activités destinées à faire mieux comprendre les liens entre migration et développement. En 2008, la CESAP a établi un rapport intitulé *Looking into Pandora's Box: The Social Implications of International Migration in Asia* (Coût d'œil dans la boîte de Pandore: les conséquences sociales des migrations internationales en Asie) (ST/ESCAP/2512). Ce rapport traitait notamment de l'augmentation du nombre des femmes migrantes et de la migration de professionnels hautement qualifiés dans la région; il portait également sur certains problèmes critiques tels que la protection des droits des migrants et l'accès aux services sociaux de base. Le Groupe de travail régional thématique sur la migration internationale, y compris la traite des êtres humains a établi deux rapports de situation, portant l'un sur l'Asie de l'Est et du Sud-Est, et l'autre sur l'Asie du Sud et du Sud-Ouest. Ces rapports présentent un panorama des tendances migratoires observées dans 26 pays de la région de l'Asie et du Pacifique ainsi qu'une analyse de leurs aspects problématiques, notamment la migration de la main d'œuvre, les envois de fonds, la situation des femmes migrantes et le thème migration et développement.

91. La CESAP fournit une profusion d'informations pertinentes sur les questions de population, notamment la fécondité, le vieillissement de la population, les migrations et la santé de la reproduction, grâce à la revue *Asia-Pacific Population Journal*, publiée depuis 1986. Il s'agit d'une revue très respectée, dans laquelle d'éminents experts démographes échangent opinions et résultats de recherche à des fins pratiques et recommandent des options concernant les problèmes de population et développement dans la région. Remaniée en 2005 et 2010, cette publication, dont le contenu fait l'objet d'un examen collégial, touche un large public de décideurs et responsables, planificateurs et administrateurs de programmes ainsi que chercheurs, dans plus de 75 pays du monde.

92. Pour diffuser les données les plus récentes sur les indicateurs démographiques et socioéconomiques, le secrétariat publie chaque année une fiche de données, *ESCAP Population Data Sheet*. Il a également créé une base de données sur l'émigration de la main-d'œuvre depuis quelques pays afin de suivre de près les courants migratoires à l'intérieur de la région. Cette base de données sera accessible électroniquement en mars 2012.

93. En exécution du paragraphe c), le secrétariat a organisé à Bangkok, du 3 au 5 février 2009, en collaboration avec le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du Fonds des Nations Unies pour la population, une réunion d'experts chargée d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action sur la population et la pauvreté. Y ont participé des experts et des représentants gouvernementaux venus de 14 pays d'Asie ainsi que des représentants de diverses organisations non gouvernementales actives dans le domaine démographique et d'organismes des Nations Unies. La réunion a donné une

nouvelle impulsion pour l'application intégrale du Plan d'action, moyen crucial pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, contribuant ainsi à la prise en compte des problèmes démographiques dans la planification et les stratégies du développement.

94. Pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, la CESAP a organisé, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population, le Forum de haut niveau Asie-Pacifique sur la Conférence internationale sur la population et le développement 15 ans après: Accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et des Objectifs du Millénaire pour le développement. Ce Forum, qui s'est tenu à Bangkok les 16 et 17 septembre 2009, a dressé le bilan des progrès, identifié les difficultés et traité des stratégies et mesures à prendre d'urgence pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action.

D. Résolution 66/10

Appel régional à l'action pour réaliser l'accès universel à la prévention du VIH, au traitement, aux soins, et au soutien en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

95. Au paragraphe 2 de sa résolution 66/10, la Commission a prié la Secrétaire exécutive, dans le cadre du mandat existant de la CESAP et en coordination étroite avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'Organisation mondiale de la santé et d'autres parties prenantes compétentes:

a) D'appuyer les membres et membres associés dans l'application de la Déclaration politique sur le VIH/sida,⁷ et dans la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement visant à assurer l'accès universel à des programmes systématiques de prévention, au traitement, aux soins et au soutien, en encourageant la coopération régionale entre les pays d'Asie et du Pacifique, selon les besoins, et des partenariats entre les personnes qui vivent avec le VIH et le sida, et la société civile, les groupes religieux et le secteur privé, en étant guidés par les priorités du Cadre final d'ONUSIDA 2009-2011⁸ qui concerne en particulier les facteurs déterminants de l'épidémie dans chaque pays;

b) D'appuyer les membres et membres associés dans leurs efforts visant à promulguer, renforcer et mettre en vigueur, s'il y a lieu, la législation, les réglementations et autres mesures permettant d'éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des personnes qui vivent avec le VIH et le sida et d'autres populations critiques touchées, et d'élaborer, mettre en œuvre et superviser les stratégies de lutte contre la stigmatisation et l'exclusion liées à l'épidémie;

c) D'appuyer les organisations sous-régionales et de collaborer avec celles-ci, notamment l'Association des Nations d'Asie du sud-est, et le Forum

⁷ Résolution 60/262 de l'Assemblée générale, annexe.

⁸ Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida, «Une action conjointe en vue de résultats: cadre de résultats de l'ONUSIDA 2009-2011» (2010) (UNAIDS/09.13E – JC1713E).

des îles du Pacifique pour renforcer la coopération dans l'élaboration et la mise en œuvre d'interventions efficaces pour s'attaquer au VIH et au sida en tant que menace pesant sur le développement, en accordant une attention particulière aux questions transfrontalières qui exigent une collaboration entre pays, telles que la circulation transfrontalière des personnes et la vulnérabilité au VIH, l'accès à des médicaments abordables, la définition de paradigmes et modèles d'intervention appropriés et novateurs et la promotion de l'échange d'expertise et d'expérience Sud-Sud;

d) De convoquer une réunion d'examen intergouvernemental de haut niveau pour la région Asie-Pacifique afin d'évaluer les progrès réalisés par rapport aux engagements pris dans la Déclaration politique sur le VIH/sida et les Objectifs du Millénaire pour le développement et les efforts visant à assurer l'accès universel, et de recenser les domaines se prêtant à la coopération régionale, en particulier pour la définition et l'élimination des obstacles politiques et juridiques à l'accès universel et la promotion du dialogue entre le secteur de la santé et d'autres secteurs, notamment ceux de la justice, du maintien de l'ordre et de la lutte contre les drogues;

e) De porter la présente résolution à l'attention de l'Assemblée générale lors de son examen de la question du sida qui se tiendra en juin 2010, afin de faire connaître les préoccupations de la région de l'Asie et du Pacifique;

f) De faire rapport à la Commission à sa soixante-huitième session sur les progrès réalisés dans l'application de la présente résolution.

2. Progrès accomplis

96. En exécution du paragraphe 2 a), le secrétariat, en collaboration avec ONUSIDA et d'autres entités des Nations Unies, a réuni des fonctionnaires gouvernementaux, membres d'organisations de la société civile, et parlementaires de 26 pays d'Asie et du Pacifique pour identifier les obstacles fondamentaux à l'accès universel à la prévention du VIH, au traitement, aux soins et au soutien dans la région. La Consultation régionale Asie-Pacifique sur l'accès universel à la prévention du VIH, au traitement, aux soins et au soutien, qui s'est tenue à Bangkok les 30 et 31 mars 2011, a permis l'échange de bonnes pratiques et l'examen d'un certain nombre de questions notamment le renforcement de la coopération régionale. Ces questions ont été inscrites également à l'ordre du jour de la soixante-septième session de la Commission. À l'issue de ses délibérations, la Commission a adopté la résolution 67/9 Examen régional Asie-Pacifique des progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida

97. En exécution du paragraphe 2 b), le secrétariat, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et ONUSIDA, a organisé des réunion d'examen de la stigmatisation et de la discrimination entourant la toxicomanie et le VIH auxquelles ont été invités des experts gouvernementaux, des membres de la société civile et des milieux universitaires, et des partenaires de développement. Les résultats de ces examens ont été débattus à la Consultation régionale sur les centres de détention obligatoire pour toxicomanes tenue à Bangkok du 14 au 16 décembre 2010.

98. En outre, en collaboration avec ONUSIDA et d'autres organes des Nations Unies, le secrétariat a réalisé des études portant sur les questions suivantes: a) obstacles politiques et juridiques à l'accès universel à la prévention du VIH, au traitement, aux soins et au soutien, en particulier en ce qui concerne les principales populations touchées et b) moyens de lutter contre la stigmatisation et la discrimination qui s'exercent à l'encontre des personnes vivant avec le VIH ou le sida dans la région. Dans ce contexte, en collaboration avec l'ONUSIDA et d'autres organes des Nations Unies, le secrétariat a convoqué à Bangkok, les 16 et 17 février 2011 le Dialogue régional pour l'Asie et le Pacifique de la Commission mondiale sur le VIH et le droit. Les conclusions du Dialogue, qui est le premier d'une série de dialogues régionaux, ont constitué la base d'un document d'information qui doit être soumis aux gouvernements.

99. Suite donnée au paragraphe 2 c): À l'occasion de la consultation régionale précitée, les représentants de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et de l'Association sud-asiatique pour la coopération régionale ont été invités à envisager, de concert avec des représentants des gouvernements et de la société civile, le type d'interventions permettant de traiter une série de problèmes liés au VIH/sida. De nouvelles mesures seront prises pour apporter un appui aux organisations sous-régionales et promouvoir la collaboration avec elles.

100. En exécution du paragraphe 2 d), en collaboration avec ONUSIDA et six autres organismes des Nations Unies, le secrétariat a convoqué à Bangkok, du 6 au 8 février 2012, la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'Asie et le Pacifique sur l'évaluation des progrès réalisés eu égard aux engagements pris dans la Déclaration politique sur le VIH/sida et aux Objectifs du Millénaire pour le développement. La Réunion a porté surtout sur les moyens d'accélérer l'action engagée dans la région pour parvenir à l'accès universel à la prévention du VIH, au traitement, aux soins et au soutien, de promouvoir la coopération multisectorielle, et de renforcer la capacité des pays à surmonter les obstacles politiques et juridiques à l'accès universel. Les délibérations ont porté également sur la meilleure façon d'appliquer un cadre régional à l'appui de la réalisation des engagements pris à l'échelon international et au niveau de la région.

101. En exécution du paragraphe 2 e), le 10 juin 2010, la Secrétaire exécutive a présenté le texte de la résolution de la Commission au Président de l'Assemblée générale en demandant qu'il soit porté à l'attention de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le Sida tenue du 8 au 10 juin 2010.

VI. Activités sous-régionales pour le développement

A Résolution 66/2

Examen quinquennal de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

102. Au paragraphe 4 de sa résolution 66/2, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) De faire en sorte que les activités de la CESAP, conformément à son programme de travail, tiennent compte des besoins particuliers des petits États

insulaires en développement du Pacifique mentionnés dans la Déclaration finale de Port Vila y compris sa soumission à l'Assemblée générale et au Forum des îles du Pacifique;

b) De continuer à examiner, analyser et diffuser, selon les besoins, l'information concernant le développement économique et social des petits États insulaires en développement, conformément à la Déclaration finale de Port Vila;

c) D'encourager le système des Nations Unies à fonctionner en tant que plateforme commune pour aider les petits États insulaires en développement à mettre en œuvre la Stratégie de Maurice et à tirer un meilleur parti des processus intergouvernementaux des Nations Unies à l'échelon régional pour rendre compte aux États membres régionaux de son action à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice,

d) De faire rapport à la Commission à sa soixante-huitième session sur l'application de la présente résolution.

2 Progrès accomplis

103. Suite donnée au paragraphe 4 a): La Déclaration finale de Port Vila a été portée à l'attention de l'Assemblée générale (voir A/65/115 para.2) et, en août 2010, à celle du Forum des Îles du Pacifique. Le secrétariat a organisé, à Astana en septembre 2010, une Réunion ministérielle pour le Pacifique sur le développement durable et la croissance verte, afin d'examiner les perspectives nationales et régionales dans le cadre de l'examen à moyen terme de la Stratégie de Maurice. Cette réunion, à laquelle ont participé 24 ministres et hauts responsables, a prié la CESAP d'aider à analyser les possibilités d'appliquer des stratégies axées sur la croissance à faible intensité de carbone et le thème de Rio+20 sur l'économie verte à l'appui du développement durable. En conséquence, le secrétariat a organisé à Apia (Samoa) en juillet 2011 une réunion préparatoire du Pacifique à Rio+20 à laquelle ont participé des ministres des finances et de l'environnement des pays du Pacifique, des partenaires de développement et des représentants de la société civile. Les participants ont approuvé une série de recommandations sur les moyens de renforcer le développement durable dans le Pacifique selon le processus Rio+20. Ils sont également convenus de mettre davantage l'accent sur la «situation particulière» qui est celle des petits États insulaires en développement du Pacifique en considération de leur environnement océanique; un message en ce sens a été communiqué à la Réunion du Forum des dirigeants des Îles du Pacifique ainsi qu'à la Réunion Asie-Pacifique préparatoire à Rio+20 et a constitué également un point fort de la contribution de la région du Pacifique à Rio+20. À l'appui de la mise œuvre de la Déclaration finale de Port Vila, le secrétariat a également apporté une assistance technique à Vanuatu pour l'examen à moyen terme de sa stratégie nationale de développement durable, et à Tuvalu pour un examen par les pairs des procédures nationales de planification du développement, de budgétisation et de coordination de l'aide.

104. En exécution du paragraphe 4 b), une série de documents analytiques sur les questions relatives au développement durable, notamment les cadres nationaux de développement durable, le financement des activités liées aux changements climatiques et à la croissance verte, ont été établis et diffusés sur le site Web du Bureau de la CESAP pour le Pacifique. Un État membre du Pacifique ayant demandé une assistance pour la préparation de Rio+20, on a

procédé à des évaluations des possibilités d'écologisation des économies. Cela a permis de définir les principales caractéristiques d'un environnement national favorable à l'économie verte, les principaux secteurs d'une économie verte dans le Pacifique, et les obstacles et difficultés que rencontrent les pays pour intégrer des approches à faible intensité de carbone dans la planification et la budgétisation nationales. Pour confirmer les conclusions de ces évaluations, le secrétariat a organisé trois groupes d'experts chargés d'examiner la question de l'économie verte dans la sous-région du Pacifique. Il a également organisé des ateliers – dont certains en partenariat avec la Banque asiatique de développement et le secrétariat de la Communauté du Pacifique – en vue de développer la capacité des systèmes statistiques nationaux à communiquer des statistiques d'intérêt direct pour les décideurs. Le secrétariat a aidé les délégations des pays du Pacifique à se préparer en vue de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Istanbul (Turquie) en mai 2011, et il a apporté une contribution de fond à la régionalisation du Programme d'action d'Istanbul, dans laquelle il a souligné le caractère unique des besoins des États membres insulaires du Pacifique et confirmé les principaux messages de la Stratégie de Maurice.

105. En exécution du paragraphe 4 c), le secrétariat a facilité la création du Partenariat pour la croissance verte dans le Pacifique et du Partenariat des pays du Pacifique pour le développement durable afin d'aider les petits États insulaires du Pacifique à développer leur capacité d'appliquer des politiques et programmes de développement durable à l'appui de la Stratégie de Maurice. Les activités du secrétariat sont exécutées en partenariat avec des organisations régionales, par l'intermédiaire du Groupe de travail du développement durable du Conseil des organisations régionales du Pacifique. Le secrétariat continue d'inscrire le développement durable dans les activités des principaux partenaires de l'ONU dans le Pacifique, notamment par le processus Rio+20. Par l'intermédiaire de son Bureau dans le Pacifique, la CESAP assume désormais un rôle directeur dans la planification du Cadre d'assistance au développement pour 2013-2017 avec la participation des équipes de pays des Nations Unies à Fidji et Samoa, y compris les membres du Comité directeur et des équipes spéciales chargées d'examiner les priorités nationales en matière de développement. Grâce au rôle sensibilisateur et directeur du Bureau pour le Pacifique, l'action des Nations Unies dans le Pacifique est centrée sur le développement durable dans l'esprit de la Stratégie de Maurice.

B. Résolution 66/7

Programme en faveur des villes du Pacifique

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

106. Dans la résolution 66/7, la Commission :

1) A prié la Secrétaire exécutive de la CESAP, en coopération avec ONU-Habitat et les autres entités compétentes des Nations Unies, de continuer à soutenir les membres et membres associés du Pacifique pour l'exécution du Programme en faveur des villes du Pacifique et le Plan d'action régional en collaboration avec les partenaires régionaux et les partenaires de développement ;

2) A invité les organismes partenaires, notamment les organisations régionales, à fournir un appui technique et financier aux membres et membres

associés pour coopérer à l'exécution du Programme en faveur des villes du Pacifique et du Plan d'action régional ;

3) A prié la Secrétaire exécutive de fournir un appui aux membres et membres associés pour évaluer les progrès dans l'exécution du Programme en faveur des villes du Pacifique, de convoquer un atelier sous-régional durant la période biennale 2010-2011 pour procéder à l'échange de données d'expérience et pour apprécier les besoins de création de capacités, et de rendre compte des résultats de ces travaux à la Commission à sa soixante-huitième session.

2 Progrès accomplis

107. En exécution du paragraphe 1, le secrétariat, par l'intermédiaire du Bureau de la CESAP dans le Pacifique, a continué son appui à ONU-Habitat en tant que secrétariat d'une coalition de partenaires⁹ pour la gestion durable de l'urbanisation. Le secrétariat a également aidé ONU-Habitat et le Bureau du Pacifique du Forum des administrations locales du Commonwealth à appuyer et examiner les travaux d'analyse urbaine et à renforcer leurs liens avec leurs partenaires, en particulier AusAID, la BAsD et l'Instrument financier pour renforcer l'infrastructure économique dans la région du Pacifique. Ces partenariats ont accru la visibilité et l'autorité du Programme du Pacifique en faveur des villes et du Cadre régional d'action, et constitué une base solide pour les activités du Bureau de la CESAP dans le Pacifique, y compris son rôle dans la fourniture d'assistance technique et d'appui financier pour la mise en œuvre du Programme du Pacifique en faveur des villes. Le secrétariat a collaboré avec succès à des activités conjointes destinées à développer les capacités de gestion urbaine dans le Pacifique. À Tuvalu, il a appuyé les préparatifs de l'élaboration d'un plan de gestion urbaine. Le Bureau de la CESAP dans le Pacifique a participé à la création de systèmes pour l'établissement de profils urbains en prévision d'une politique de développement urbain inclusif aux Îles Salomon.

108. En exécution du paragraphe 2, le secrétariat a réuni deux groupes de travail techniques lors du Colloque sur l'administration locale dans le Pacifique organisé en 2010 en collaboration avec ONU-Habitat et la SIPC et sous les auspices du CLGF, et il a participé à la réunion générale annuelle du Forum du Pacifique pour les villes ainsi qu'à la Table ronde des partenaires de développement. La Déclaration de Port Vila a confirmé l'engagement des gouvernements de l'ensemble du Pacifique envers le Programme du Pacifique en faveur des villes. Le secrétariat est partenaire d'ONU-Habitat dans l'Alliance pour les villes approuvée en mars 2011 pour le renforcement institutionnel et la gestion des connaissances dans les États insulaires du Pacifique en vue de faciliter la mise en œuvre du Programme du Pacifique en faveur des villes dans le cadre du Plan du Pacifique. Le secrétariat joue un rôle directeur dans l'élaboration d'un cadre régional du Pacifique pour la gestion des connaissances sur les villes qui doit permettre de coordonner un système structuré de documentation des expériences urbaines.

109. En exécution du paragraphe 3, le Forum du Pacifique pour les villes a tenu une réunion à Nadi, Fidji en 2011; y ont assisté les représentants des

⁹ Les principaux partenaires sont les suivants: Centre du PNUD pour le Pacifique, Stratégie internationale de prévention des catastrophes, Commonwealth Local Government Forum, New Zealand Aid Programme, UNICEF, Union européenne, Fondation internationale pour les peuples du Pacifique-Sud, Commission du Pacifique-Sud, Haut commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, et un certain nombre d'agences bilatérales.

ministères de la planification nationale, des agences d'urbanisme et de l'administration locale des Îles du Pacifique ainsi que leurs partenaires de développement. Comme prévu dans le Programme du Pacifique en faveur des villes, le Forum devait permettre d'établir des liens entre les plans nationaux de développement et a) l'accès aux services et infrastructures en milieu urbain; b) l'élaboration d'une politique sur les terrains, l'habitation et l'urbanisme; c) la mise en place de systèmes efficaces de gestion et de planification dans les domaines démographique et économique; et d) l'adaptation aux changements climatiques en milieu urbain. Le Forum a créé un vif intérêt chez les participants, qui sont convenus d'instituer des mécanismes pour aider les pays du Pacifique à traiter sans délai les problèmes de l'urbanisation et à améliorer la contribution des centres urbains. Le Programme du Pacifique en faveur des villes a énoncé une série de thèmes pour examen et adoption par les administrations nationales, provinciales et locales et a présenté des possibilités de coopération régionale et de partage des connaissances. Les participants ont été encouragés à se montrer les champions de l'urbanisation et les dirigeants déterminés qui sont nécessaires pour impulser le changement. Certains pays envisagent maintenant d'organiser des forums urbains nationaux indépendants afin de mettre en évidence leurs propres problèmes et de remédier aux carences de leurs politiques et de leur planification stratégique. Le Forum a confirmé que le Programme du Pacifique en faveur des villes constituait un mécanisme efficace de sensibilisation et permettait une meilleure compréhension des problèmes des villes aux niveaux national et régional et devrait donc être utilisé pour permettre l'intégration des questions concernant les villes dans les plans nationaux de développement. Il constituait également une instance permettant de présenter régulièrement des rapports d'activité sur les problèmes de gestion urbaine dans la région aux dirigeants au Forum des Îles du Pacifique par l'intermédiaire du Comité d'action pour le Plan du Pacifique.

VII. Questions relatives à la gestion

A. Résolution 67/14

Coopération entre la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et les autres organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales qui desservent l'Asie et le Pacifique

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

110. Au paragraphe 3 de sa résolution 67/14, la Commission a prié la Secrétaire exécutive:

a) D'évaluer la manière dont le secrétariat exerce son mandat et coordonne ses activités avec les organisations régionales et sous-régionales qui opèrent en Asie et dans le Pacifique et de décrire le fonctionnement, le processus de décision et les résultats du mécanisme régional de coordination, notamment la manière dont le secrétariat exploite les synergies et autres sources de gains d'efficacité, qui pourrait servir de modèle pour la coordination;

b) De tenir des consultations avec les États membres, notamment avec le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission, et de présenter les résultats à la Commission dans le cadre des rapports biennaux sur les activités d'évaluation du

secrétariat, à compter de la soixante-huitième session de la Commission et dans les rapports biennaux ultérieurs.

2. Progrès accomplis

111. L'information relative à la mise en œuvre de cette résolution figure dans le rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP pendant la période biennale 2010-2011 (E/ESCAP/68/15).

112. En exécution du paragraphe 3 a), le secrétariat a procédé à un examen des activités des groupes de travail thématiques du Mécanisme de coordination régionale et a reçu des informations sur les réalisations, activités, enseignements tirés et améliorations possibles. Il demandera leurs nouvelles observations des membres du Mécanisme de coordination régionale.

113. La CESAP a largement contribué au rapport commun des commissions régionales intitulé «Dimension régionale du développement et Système des Nations Unies», qui comporte des informations sur sa coopération avec les autres organisations des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales.

114. En exécution du paragraphe 3 b), le secrétariat a présenté au Comité consultatif, à sa 340^e session, des informations sur l'application de la résolution. Il a communiqué les réactions des États membres et a sollicité de nouvelles observations.

B. Résolution 67/15

Examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission

1. Demandes énoncées dans le dispositif de la résolution

115. Dans sa résolution 67/15, la Commission:

...

2. *S'est félicitée* que la Secrétaire exécutive ait favorisé la révision de l'appareil de conférence afin d'en améliorer l'efficacité et d'attirer une représentation plus large et de plus haut niveau de la part des membres et membres associés, et a encouragé la Secrétaire exécutive à poursuivre dans cette voie;

...

8. *A décidé* de s'acheminer vers des sessions de la Commission sans documents imprimés, avec la possibilité de distribuer à l'avance et sous forme électronique l'ensemble des communications et des documents de pré-session, et de publier des documents moins nombreux mais de plus grande qualité, et, à cet égard, a prié la Secrétaire exécutive de soumettre au Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission, à sa 339^e session, un rapport sur lequel la Commission pourrait se fonder pour prendre une décision à sa soixante-huitième session, décision qui

prendrait effet à partir de la soixante-neuvième session et serait appliquée aux préparatifs y afférents ;

...

10. *A prié* la Secrétaire exécutive de chercher des moyens pratiques et économiques de convoquer le Forum Asie-Pacifique des entreprises en même temps que la session de la Commission, de sorte que le point de vue des entreprises puisse enrichir le débat, tout en veillant à ce que l'attention due aux délibérations de la Commission, notamment celles qui portent sur le thème de la session, ne soit pas déviée vers les manifestations parallèles;

...

12. *A décidé également* de revoir la liste des questions portées à son attention par le Comité des technologies de l'information et de la communication, de sorte que la question des technologies de l'information et de la communication au service de la réduction des risques de catastrophe relève du Comité de la réduction des risques de catastrophe;

13. *A prié* la Secrétaire exécutive de veiller à ce que les sessions des comités soient échelonnées régulièrement au long de l'année, afin de ménager un délai suffisant pour leur préparation et éviter tout chevauchement avec d'autres réunions intergouvernementales importantes, dans le cadre du projet de calendrier des réunions de la CESAP;

14. *A salué* le rôle important joué par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission dans le traitement des questions relatives à la planification, à l'administration et au budget, y compris le financement extrabudgétaire, et a encouragé la Secrétaire exécutive à continuer de travailler en étroite concertation avec le Comité consultatif;

15. *A décidé* de chercher des moyens de renforcer le rôle du Comité consultatif et a confié cette tâche au Comité lui-même ;

16. *A décidé également* de charger le Comité consultatif d'entreprendre une révision de son mandat et d'en présenter les conclusions à la soixante-huitième session de la Commission;

17. *A décidé en outre* d'élaborer un règlement clair pour le Comité consultatif et pour le Groupe de travail informel sur les projets de résolution, et, à cet égard, a prié la Secrétaire exécutive de soumettre au Comité consultatif une proposition pour chaque cas, à ses 337^e et 338^e sessions respectivement, qui puisse servir de base à une décision applicable aux sessions ultérieures;

...

19. *A prié* la Secrétaire exécutive de procéder à de nouvelles études et analyses et d'élaborer un nouveau questionnaire exhaustif afin de faciliter l'examen final du fonctionnement de l'appareil de conférence, et de soumettre à la Commission, à sa soixante-neuvième session, les conclusions, y compris les réponses au questionnaire, et les recommandations issues de ces travaux, en particulier en ce qui concerne:

- a) La durée de la session de la Commission, en vue d'utiliser plus efficacement le temps et de réduire les dépenses;
- b) La structure de gouvernance des institutions régionales, notamment les rôles respectifs et les mandats pertinents de la Commission, des comités et des conseils d'administration;
- c) Dans la perspective d'une plus grande intégration des institutions régionales dans les activités des sous-programmes concernés, la pertinence des institutions régionales par rapport à chaque sous-programme et chaque comité, et la révision des attributions de crédits budgétaires afin d'améliorer l'appui fourni aux institutions régionales par des mécanismes comme des échanges de personnel et des projets communs pour renforcer leurs activités;
- d) La possibilité de promouvoir et d'étendre le rôle du Comité consultatif de sorte que celui-ci puisse aider la Commission à mener et à coordonner ses travaux pendant la période entre deux sessions;

...

20. *A priori également* la Secrétaire exécutive, dans le cadre de l'examen final du fonctionnement de l'appareil de conférence, d'examiner plus avant les propositions visant à améliorer l'utilisation des réunions d'experts et autres, ainsi que la participation aux mêmes, et l'éventuelle diffusion de leurs conclusions, afin d'engager un dialogue plus exhaustif et constructif avec les États membres et de contribuer de manière plus évidente au processus intergouvernemental et de renforcer davantage l'exécution des programmes.

2. Progrès accomplis

116. En exécution du paragraphe 4, la Secrétaire exécutive a demandé la participation des Chefs d'États et de Gouvernement à la soixante-huitième session de la Commission et aux manifestations associées.

117. En exécution du paragraphe 8, le secrétariat a établi un rapport qui a été examiné par le CCRP à sa 339^e session. Ce rapport fait l'objet d'une annexe au rapport du CCRP à la Commission (E/ESCAP/68/19).

118. En exécution du paragraphe 10, le secrétariat établit une note d'information qui doit être examinée à une session future du CCRP.

119. En exécution du paragraphe 12, l'élément «Application des technologies de l'information et de la communication à la réduction des risques de catastrophe» a été inscrit à l'ordre du jour du Comité de la réduction des risques de catastrophe à partir de sa deuxième session, qui a eu lieu en 2011 (voir E/ESCAP/68/11, para. 110).

120. En exécution du paragraphe 13, le secrétariat a fixé les dates des sessions des comités, conférences ministérielles ad hoc et autres réunions intergouvernementales pour 2012 en les répartissant également au cours de l'année afin de laisser suffisamment de temps pour leur préparation et d'éviter tout chevauchement avec d'autres réunions intergouvernementales importantes.

121. En exécution du paragraphe 14, la Secrétaire exécutive a continué à tenir d'étroites consultations avec le Comité consultatif sur toutes questions liées à la

planification du programme, y compris la tenue d'une session ordinaire et d'une session spéciale sur le cadre stratégique pour la période biennale 2014-2015; elle a également fait régulièrement rapport sur les questions administratives et budgétaires.

122. En exécution des paragraphes 15 à 17, le Comité consultatif a établi un groupe de travail informel pour examiner les moyens de renforcer son rôle et pour réviser son mandat. À ses 337^e et 338^e sessions, le Comité a décidé de charger le groupe de travail informel d'établir un règlement intérieur précis pour le CCRP ainsi que pour son Groupe de travail informel des projets de résolutions. Le rapport du groupe de travail informel fait l'objet d'une annexe au rapport du CCRP à la Commission (E/ESCAP/68/19).

123. En exécution des paragraphes 19 et 20, le secrétariat s'emploie à fixer les modalités d'une évaluation de l'appareil de conférence de la Commission qui serait réalisée en 2012. Cette évaluation, y compris les recommandations auxquelles elle donnera lieu et la réponse des organes de gestion, sera soumise à la Commission à sa soixante-neuvième session pour constituer la base de l'examen final de l'appareil de conférence de la Commission.
